

Communiqué de presse

Mission Jeunes, un bilan 100 % positif dans le Rhône

Initiée en juin 2014, en appui de la Garantie Jeunes, la démarche « Mission Jeunes » est portée par un accord national entre plusieurs acteurs¹. Cette initiative a réussi aujourd'hui à convaincre l'ensemble des Missions Locales du département du Rhône à s'investir dans cette démarche. Elle concrétise un engagement fort pour améliorer l'accès à l'emploi des jeunes non qualifiés. Ce dispositif est aujourd'hui déployé sur tout le territoire grâce à des partenariats renforcés entre les agences d'emploi, les missions locales et l'ensemble des acteurs locaux de l'emploi et de la formation, notamment l'UD 69 Direccte Auvergne-Rhône-Alpes et l'AMILAURA.

100 % des missions locales qui maillent ce territoire sont désormais engagées auprès d'agences d'emploi pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Qualifiées par beaucoup de jeunes comme un « déclic emploi », Mission Jeunes doit sa réussite à la mobilisation et l'engagement sans faille de nombreux acteurs qui font de l'insertion professionnelle des jeunes, une priorité.

CHIFFRES CLÉS DU RHONE

- 12 Missions Locales déployées sur les 12 présentes sur le département
- 136 agences d'emploi partenaires
- Au cumul, sur les sept premiers mois de l'année, le travail temporaire a augmenté de 7,4 % par rapport à la même période en 2017

¹ la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), l'UNML, Prism'emploi, le FAF.TT et le FASTT

MISSION JEUNES : UNE DEMARCHE VERTUEUSE POUR TOUS LES ACTEURS

Depuis son lancement, « Mission Jeunes » a permis à plus de 31 000 jeunes non qualifiés d'être accompagnés dans leur parcours professionnel grâce à plus de 100 000 missions d'intérim réalisées. Le dispositif regroupe aujourd'hui 1 116 agences d'emploi et 139 Missions Locales qui œuvrent pour la mise à l'emploi des jeunes.

La démarche « Mission Jeunes » vient en appui du dispositif de l'Etat « Garantie Jeunes », confiée aux Missions Locales. Le jeune, âgé de moins de 26 ans, s'engage pendant une durée de 12 mois avec la Mission Locale afin de développer son autonomie par l'emploi. Les missions d'intérim servent de première expérience professionnelle.

Ce dispositif favorise l'accès des jeunes à un emploi durable, leur permet de découvrir de nouveaux métiers et de rencontrer de potentiels employeurs. La démarche bénéficie également aux agences d'emploi qui sont assurées de mettre en emploi des profils qualifiés qui correspondent à la demande des entreprises du territoire. Enfin, les Missions Locales améliorent leur connaissance des entreprises, leur permettant ainsi d'être force de proposition auprès des jeunes.

« Mission Jeunes » s'appuie sur les services du FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire), qui accompagne les intérimaires dans leurs projets au quotidien et sécurise leur parcours de vie et d'emploi (recherche de logement, garde d'enfant, location ou achat de véhicule ...).

Le FAF.TT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire), assure la déclinaison de cette démarche partout en France en fédérant et coordonnant les parties prenantes. Tout au long de leur parcours, les jeunes bénéficient d'outils mis à leur disposition pour les aider au quotidien à construire leur parcours professionnel : un passeport de compétences en ligne pour valoriser leurs expériences professionnelles ; des ateliers de mise en situation pour les immerger dans l'univers de l'entreprise ; un outil numérique de préparation à l'emploi pour favoriser l'autonomie etc.

LE DEPARTEMENT DU RHONE, UN MOTEUR DE MISSION JEUNES

Investi dans le dispositif depuis 2016, le Rhône fait partie des territoires les plus dynamiques en matière d'engagement. Parmi les 12 Missions locales présentes sur le territoire, toutes sont mobilisées dans la démarche et s'appuient sur le réseau fort des 136 agences d'emploi avec lesquelles elles sont partenaires.

En 2018, dans le Rhône, 830 jeunes ont été mis en relations avec des agences d'emploi, bénéficiant de job dating, de simulation d'entretiens etc. les aidant à qualifier leur profil et à développer autant leurs savoir-faire que leurs savoir-être. Depuis 2016, ce sont plus de 2 100 jeunes qui ont effectué des missions d'intérim comme premiers pas dans la construction de leur avenir professionnel. Le travail temporaire, par sa diversité de missions et son accompagnement sur-mesure, permet ainsi d'affiner les profils professionnels de ce public puisqu'il permet d'accéder plus facilement à l'emploi durable.



Contacts presse

Marine Dahais
Tél : 01 40 41 54 36
mdahais@golin.com
Amina Ennaciri
Tél : 01 40 41 56 09
aennaciri@golin.com

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 8 260 agences d'emploi et 26 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

A propos du FASTT

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Association Loi 1901 créée en 1992, le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO).

En 2016, le FASTT a : répondu à plus de 290 000 demandes d'information (+8,2%) ; délivré plus de 80 000 prestations de services différentes et mobilisé 16,6 millions d'euros de prestations aux intérimaires. www.fastt.org

A propos du FAF.TT

Le FAF.TT : accélérateur d'emploi sur les territoires. Le FAF.TT est l'organisme référent* en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Il accompagne les agences d'emploi (8152 en France), les salariés du secteur de l'intérim (596 334 ETP), et les publics éloignés de l'emploi dans leurs projets et répond au plus près de leurs besoins tout en tenant compte du tissu économique des territoires. Le FAF.TT joue également un rôle de pivot entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant ainsi les échanges et permettant au travail temporaire de se positionner comme un acteur dynamique en faveur de l'emploi. www.fafft.fr